N. 124. MAESTRICHT, LE 12 JUIN 1845. JEUDI.

JOURNAL DU LIMBOURG,

ABONNEMENT:
Pour Maestricht, 3 mois, fl. 5,00.
Par la Poste, idem, - 6,00.

FEUILLE POLITIQUE, COMMERCIALE ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES:
Par ligne d'impression, 10 cents.
Timbre, par insertion, 35 cents.

ESPAGNE.

MADRID, 3 JUIN. — La reine est toujours à Valence dont le séjour lui plaît. Le temps n'est pas aussi favorable qu'on pouvait le désirer pour le voyage de S. M.

On a si souvent parlé de modification de cabinet qu'il serait presque superflu de répéter les bruits en circulation aujourd'hui, que le général Narvaez devait réorganiser le cabinet. Personne ne croit à une modification ministérielle.

La *Gazette* continue de garder le même silence sur l'abdication de don Carlos; elle ne publie ni documents ni réflexions.

El Castellano exprime son opinion sur l'abdication de don Carlos, dans les termes suivants: «Cette abdication n'a par elle-même aucune valeur; mais elle signifie du moins que la famille des Bourbons et le parti carliste ne renoncent pas à leur plan de domination. Le *nouveau monarque* publiera aussi son manifeste: c'est dans l'ordre. Puis des tentatives seront faites pour rallumer la guerre civile. Nous engageons le gouvernement à se tenir sur le qui vive et à ne pas se laisser surprendre. Le gouvernement connaît son devoir: il espère que le patriotisme espagnol saura déjouer les menées des ennemis de l'ordre.»

Les rapports reçus des provinces basques s'accordent à dire que la tranquillité y est d'autant plus sûrement établie que chacun s'occupe d'opérations industrielles et commerciales. Ce que l'on désire avant tout, c'est la consolidation de l'ordre de choses; toute combinaison qui pourrait être marquée au coin de la réaction ou faire craindre un retour à des idées extrêmes en politique, alarmerait les habitants de ces provinces. Un pays ainsi disposé moralement n'offre aucune chance de succès aux esprits brouillons et turbulents.

Le bruit court que le gouvernement a envoyé son ultimatum à Rome. M. Castillo y Ayensa aurait reçu, dit on, des instructions pour déclarer à la cour de Rome que son gouvernement lui donnerait huit jours pour délibérer sur les nouvelles bases de cet ultimatum. A l'expiration de ce délai, M. Castillo y Ayensa devait demander ses passeports, si le résultat de ces délibérations n'était pas favorable aux vues du gouvernement. Le départ de dépêches pour Rome est certain, mais nous doutons que le gouvernement ait prescrit à son représentant à Rome des formes aussi acerbes.

FRANCE.

PARIS, 9 JUIN. — La chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du budget des dépenses de 1846.

M. Chapuys-Montlaville a parlé des devoirs des classes laborieuses envers le gouvernement et des devoirs du gouvernement envers les mêmes classes.

M. Ducos a signalé l'accroissement des dépenses. Il s'est élevé contre la dette flottante qui est aujourd'hui de 624 millions.

Les dépenses ont atteint leur dernière limite, suivant cet orateur; déjà le présent anticipe sur l'avenir. On est effrayé des conséquences que peut entraîner une pareille situation. Il suffirait d'une crise financière, d'une guerre, pour produire de grands malheurs et une perturbation générale.

M. le marquis de Larochejaquelin est affecté d'une tristesse douloureuse à l'aspect des intérêts égoïstes qui se sont emparés des *esprits*. L'opinion publique semble abdiquer, et ne se préoccupe plus des intérêts moraux et politiques. Les choses en sont venues au point de faire désespérer de l'avenir et de détruire toutes les illusions. La cause du mal se trouve dans l'absence de toute direction gouvernementale; elle se trouve dans le budget et dans les moyens et l'influence qu'il donne à l'administration. Deux nations existent: l'une réelle, l'autre factice. La première s'appauvrit par l'impôt; la seconde s'enrichit des sacrifices de l'autre. (*Allons donc!*) Voilà les moyens employés pour changer les destinées de la France.

L'orateur énumère tous les moyens d'influence à la disposition du gouvernement et signale les vices du système financier et du système électoral du pays. Il s'élève contre le grand nombre de fonctionnaires publics, contre leur introduction dans la chambre, contre leur dévoûment complet au ministère. Il examine la question religieuse qui agite le pays depuis quelque temps. Il n'est ni gallican, ni jésuite. Ces deux doctrines peuvent avoir leur fanatisme. En fait de foi, il s'en remet aux décisions de Rome. (*Bruit.*) Il n'est point jésuite; mais il les admire dans leur dévoûment pour la propagation de la foi.

La chambre a encore entendu MM. Taillandier, de St-Priest, Bineau.

M. Gouin a interpellé le ministre des finances sur la question du remboursement pour l'année prochaine.

Le ministre a répondu que son opinion n'avait pas changé sur la possibilité d'effectuer cette mesure l'année prochaine; mais il a ajouté qu'il parlait en son nom et nullement au nom du gouvernement.

— M. Piscatory, notre ambassadeur à Athènes, vient de repartir pour retourner à son poste après être resté fort peu de jours à Paris. La situation actuelle des partis en Grèce paraît avoir fait regarder sa présence comme indispensable.

— On annonce que M. de Montalembert soulèvera mardi prochain, devant la chambre des pairs, la question des congrégations, et qu'il reprochera à M. le garde-des-sceaux les engagements qu'il a pris à cet égard devant la chambre des députés.

Des démarches ont été faites auprès de M. de Montalembert pour le déterminer à renoncer à cette nouvelle campagne catholique; mais le jeune pair est ardent, et il est probable qu'il passera outre. (*National.*)

— Un de ces hasards qui sont plus forts que les hommes, a fait hier un prodige: M. Guizot et Béranger, qui ne s'étaient pas vus depuis 1830, c'est-à-dire depuis l'époque où ils étaient collègues à la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera!* se sont rencontrés dans le bois de Boulogne, assure Mallet, face à face, assis sur le même banc et au pied d'un vieux chêne. Un long entretien aurait eu lieu entre le poëte et le ministre: l'un avouant toutes les désillusions du pouvoir, l'autre proclamant toutes les espérances de l'avenir.

(*Démocratie pacifique.*)

— L'acte d'abdication de don Carlos continue à produire la plus vive sensation dans tous les cercles de réfugiés espagnols qui se trouvent à Paris. Il paraît certain que le gouvernement français redoute quelques troubles sérieux à Madrid pour le moment où le cabinet espagnol fera connaître officiellement les projets de mariage entre la Reine Isabelle II et le prince des Asturies. Jusqu'à présent le général Narvaez, redoutant sans doute quelque explosion, repousse complètement toute connivence à ces projets d'alliance matrimoniale.

— Une lettre du 6 mars, publiée par un journal de Paris, assure que l'amiral Cécile aurait réellement entamé des négociations avec le sultan de Soulou, pour l'acquisition de Basilan.

« L'amiral, dit cette lettre, proposait d'acheter l'île de Basilan 100,000 piastres en dix ans; le sultan avait d'abord voulu accepter, mais les autres chefs du pays lui avaient fait des représentations et lui avaient surtout fait craindre qu'après Basilan nous ne voulussions prendre Soulou. Suivant eux, il n'était donc pas prudent de nous donner un pied dans leurs îles. Après une foule de conférences, les négociations ont, à ce qu'on assure, été remises au 6 mai.

» Pendant une des conférences, l'ambassadeur et l'amiral ont couru un grand danger. Au milieu de la discussion des affaires, le banc sur lequel étaient assis un grand nombre de chefs du pays vint à se casser; il s'en suivit un grand tumulte dans la salle des délibérations, et comme une grande foule entourait la salle, cette foule crut que le bruit provenait de ce que le sultan était attaqué par les Français. Si les principaux chefs malais n'avaient pu apaiser le peuple, il est probable que l'amiral et l'ambassadeur eussent été victimes de ces sauvages. »

Le journal qui publie cette lettre ajoute que deux officiers ont été expédiés de la Chine tout exprès pour demander l'ultimatum de M. Guizot dans cette affaire. Toutes ces nouvelles méritent confirmation.

— Le nommé Carnel, récemment établi cordonnier à Porcheux, devait épouser Césarine N..., la fille d'un habitant de ce village; mais le mariage fut rompu. Cet homme vint à Paris, acheta un rasoir et des pistolets, écrivit une lettre qu'on trouva dans sa poche, annonçant l'intention de mourir avec celle qu'il devait épouser, et revint à Porcheux.

Le lendemain, à cinq heures du matin, Carnel, armé d'un pistolet, d'un rasoir et d'un tranchet, sort de chez lui et va à la rencontre de Cérasine, dans une ruelle où il savait qu'elle allait passer; il l'aborde et lui demande si elle l'aime encore. Sur sa réponse négative, il se jette sur elle, la renverse et lui coupe la gorge avec son rasoir.

Cette malheureuse, qui ne pouvait crier parce que l'arme avait pénétré jusqu'à la colonne vertébrale, eut encore assez de force pour se relever et faire quelques pas; mais l'hémorrhagie était si abondante qu'elle tomba morte presque aussitôt. L'assassin avait pris la fuite et s'était dirigé dans un herbage voisin, où l'on entendit bientôt une explosion. C'était lui qui, assis au pied d'un arbre, venait de se tirer un coup de pistolet. L'arme, dirigée sur la région du bas-ventre, y avait fait une large ouverture par où s'échappaient les intestins. Rapporté chez lui, il raconte tous les faits sans en exprimer aucun regret, et demandant pour grâce unique qu'on le laissât mourir et qu'on l'enterrât auprès de celle qu'il avait trop aimée.

Vers cinq heures du soir, à l'heure où la justice arrivait pour instruire l'affaire, Carnel rendait le dernier soupir.

PAYS-BAS.

MAESTRICHT, 10 JUIN.

Un grand acte politique vient de s'accomplir en Belgique: hier 10 juin était le jour où, en vertu de la loi électorale, devaient avoir lieu les élections pour le renouvellement de la moitié des membres de la chambre des représentants.

A cette époque de l'année, les partis ne manquent jamais de se mettre en mouvement pour emporter le triomphe de leurs candidats respectifs. Polémique furibonde dans les journaux, accusations de toute espèce, intrigues de toute nature, rien n'est épargné pour faire triompher la cause que l'on défend.

On sait qu'en Belgique il y a deux partis en présence: les catholiques et les libéraux. Ces dénominations nous ne les approuvons pas, parce qu'elles sont fort inexactes; mais nous les adoptons, parce qu'elles sont consacrées par l'usage. Cependant il serait absurde d'attacher à ces mots: *catholiques* et *libéraux* une portée qu'ils n'ont pas, qu'ils ne peuvent pas avoir dans un pays comme la Belgique, où la religion catholique est professée par la presque totalité des habitants et qui jouit de la constitution la plus libérale de toute l'Europe.

En effet, ceux qu'on dit former le parti catholique, ont en matière politique des principes vraiment libéraux, aussi libéraux peut-être que leurs adversaires. Ceux-ci, qui s'arrogent exclusivement le nom de libéraux, n'ont pas pour cela renié la religion de leurs pères, et admettent assez généralement les dogmes de l'église catholique, apostolique et romaine.

Mais, direz vous, quelle est donc la différence essentielle entre ces deux partis?.... Cette différence est difficile à signaler avec précision; mais si l'on s'attache principalement à prendre en considération les actes qui ont décélé les diverses tendances des deux partis opposés, on parviendra à la solution que voici: Les catholiques veulent la suprématie de l'église dans l'état, et pensent que dans toutes les questions ce sont les intérêts spirituels qui doivent être mis en première ligne de compte. Les libéraux, au contraire, dont l'opinion est en cela plus conforme à l'esprit et à la lettre de la constitution belge, veulent la séparation absolue de l'état et de l'église; ils jettent les hauts cris à la moindre influence exercée sur l'esprit des fidèles, en matière politique, par ceux qui doivent guider les âmes dans la voie du salut; cette antipathie des libéraux contre toute intervention du sacerdoce dans les affaires temporelles va même si loin qu'ils préféreraient se soumettre à la forme de gouvernement la plus arbitraire,

la plus despotique, plutôt que de souscrire à un état de choses où le clergé influencerait les élections pour la représentation nationale et la conduite des mandataires élus, et qu'ils ne manqueraient pas de qualifier de théocratie.

Mais dans les dernières années, et surtout depuis 1841, époque de l'avènement au pouvoir du ministère mixte sous l'influence de M. Nothomb, ces deux partis extrêmes ont subi des modifications bien remarquables. Les modérés des deux côtés ont enfin compris que c'était folie de combattre sans cesse pour des chimères, pour des noms sans valeur réelle, et que l'intérêt du pays exige de concentrer tous les efforts patriotiques sur la direction des intérêts matériels. C'était là le parti le plus sage que pouvaient prendre les hommes bienveillants, quels que fussent d'ailleurs les partis auxquels ils avaient primitivement appartenus. En effet, les catholiques devaient comprendre que dans la catholique Belgique il n'est pas nécessaire d'ériger en principe la suprématie de l'église pour que celle-ci exerce toujours sur la marche des affaires une influence salutaire aux intérêts moraux et spirituels de la société. De leur côté, les libéraux modérés comprenaient que la constitution belge, en vigueur depuis 1831, renfermait assez d'éléments de pondération pour empêcher à tout jamais des influences anti-nationales ou nuisibles au bien-être public; ils inféraient de là que les prétendus envahissements du clergé n'étaient qu'une chimère, qu'un épouvantail bon à effrayer les imbéciles ou les gens crédules; ils se disaient ensuite que le bien être public exige dorénavant bien plutôt le maintien intégral et sincère des libertés existantes, dont la somme surpasse déjà celles de tout autre état constitutionnel de l'Europe, que l'extension des droits politiques, qui pourrait donner lieu à la licence et à l'anarchie.

C'est ainsi que depuis l'avènement du ministère Nothomb, qui cependant a été modifié plusieurs fois, il s'est formé en Belgique un tiers parti, que l'on pourrait appeler le parti gouvernemental et qui est composé des hommes modérés des deux partis primitifs. C'est là un grand pas pour le progrès matériel de la Belgique, ainsi qu'a pu le prouver le nombre et l'importance des travaux législatifs accomplis dans la session qui vient de finir: aujourd'hui la grande majorité des représentants ne s'enquièrent plus ou guère des opinions des ministres, mais s'attachent uniquement à examiner leurs actes ou leurs propositions en faisant abstraction de toute considération personnelle, pour approuver ces actes et adopter ces propositions lorsqu'ils sont bons ou utiles, pour les réprouver ou les rejeter s'ils sont répréhensibles ou funestes.

C'est surtout à l'approche des dernières élections que les deux partis primitifs se sont considérablement modifiés et ont quasi fait place à deux partis nouveaux: les *conservateurs* (ou le tiers parti dont nous avons parlé plus haut), qui voulaient, à quelques exceptions près, la réélection des membres sortants, par lesquels ils se voyaient représentés d'une manière satisfaisante; et les *indépendants* (ou les exaltés du parti libéral), qui proposaient une foule de candidats nouveaux. Quant aux exaltés du parti catholique, ils avaient abandonné leur tactique exclusive et s'étaient rapprochés du programme électoral des conservateurs.

Ces derniers triompheront, nous n'en doutons pas: la bonne direction imprimée aux affaires publiques dans la dernière session législative, les immenses progrès que l'on a faits dans l'ordre matériel, l'heureuse solution de plusieurs questions importantes qui précédemment agitaient les esprits, tout cela nous fait présager la réélection de presque tous les représentants sortants et, partant, le triomphe du parti qui veut conserver à la Belgique les immenses conquêtes qu'elle a faites depuis 1830, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral, tout en recherchant un progrès lent, mais assuré.

Voici, du reste, les résultats déjà connus aujourd'hui:

A Anvers ont été élus MM. le baron Osy, Ch. Rogier, François Loos et Laurent Veydt. Les deux premiers sont membres sortants; les deux autres ont été élus en remplacement de MM. Ed. Cogels et J. Smits, qui ont été éliminés.

A Dinant, M. Pirson, député sortant, a été réélu.

A Nivelles, on a également réélu les trois députés sortants, MM. Mercier, Jonet et de Mérode.

A Bruxelles, le résultat définitif n'était pas encore connu au moment du départ du dernier courrier; mais il y avait tout lieu de compter sur l'élection, au premier tour, de MM. Lebeau, de Brouckère, Verhaegen, Orts et Rogier, et sur un ballottage entre MM. Anspach, Debonne, Coghen et Meeus. Un semblable résultat de la lutte électorale ne répondrait pas à l'attente des conservateurs, dont la liste de candidats comprenait les noms suivants: MM. Coghen, représentant sortant, Meeus, représentant sortant, van Volxem, représentant sortant, de Brouckère, représentant sortant, F. van der Elst, conseiller communal à Bruxelles, C. Claes, bourgmestre de Lembecq, Lebeau, représentant sortant.

En tout cas, il est à prévoir que le résultat des opérations de tous les colléges électoraux ne modifiera pas considérablement l'esprit et les tendances qui ont présidé dans la dernière session à l'attitude de la chambre des répresentants.

Plusieurs événements politiques qui intéressent la France à un haut degré, viennent de s'accomplir, et cependant nous remarquons qu'ils ont peu de retentissement. Ainsi, par exemple, l'empereur de Maroc refuse de ratifier le traité de commerce et de délimitation que semblait avoir assuré l'expédition de l'année passée. On signale ce refus, la presse le commente pendant un jour ou deux, et il n'en est plus question.

Un traité est conclu avec l'Angleterre pour l'abolition du droit de visite; c'est, à coup sûr, un grand acte pour le ministère de M. Guizot; et il passe presque sous silence.

Don Carlos abdique ses prétentions au trône d'Espagne en faveur de son fils. On voit là un désir de rapprochement et peut-être de mariage entre le nouveau prétendant et la Reine Isabelle; et la France, qui paraissait protéger une union avec le comte de Trapani, a l'air cependant de n'accorder aucune importance à cette détermination de don Carlos.

Il se passe dans l'Océanie plusieurs faits, c'est à peine si on les mentionne. Evidemment l'attention, dans ce moment, se porte sur un tout autre ordre d'idées: il se porte sur les questions d'intérêt matériel et d'améliorations.

Le Roi vient de nommer chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais: M. H. Hendriks de Haan, membre des États députés de la province de Groningue.

— Un récent arrêté royal accorde démission honorable au capitaine d'infanterie C. Röhner, de l'armée des Indes, qui se trouvait en congé dans la mère-patrie.

— Le ministre des finances vient d'adresser aux gouverneurs des provinces une missive portant que *tous* les mandats et ordonnances de paiement des administrations locales sont sujets au droit de timbre, sans aucune exception en faveur des subsides accordés aux administrateurs d'hospices ou autres établissements de charité.

— Le 7 de ce mois est décédé à Bois-le-Duc M. J. van Blarkom, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, procureur général près la cour provinciale du Brabant Septentrional.

— On mande de Bois-le-Duc, en date du 9 juin, que les eaux du Rhin et du Wahal étaient tombées de 40 centimètres en moins de vingt-quatre heures.

— La régence de Bois-le-Duc a fait annoncer que la foire aux toiles et aux draps, dite la foire de la St.-Jean, se tiendra cette année le 24 juin prochain.

— On lit dans la *Nouvelle Gazette de Rotterdam*:

Nous apprenons de bonne part que les projets de loi relatif au droit de vote et d'élection, qui devaient être prochainement soumis à la discussion, seront rapportés, le gouvernement voulant prévenir ainsi une nouvelle défaite de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

— Les journaux de Java, du 8 février, mandent que pendant le mois de janvier quelques bâtiments de pirates ont de nouveau reparu sur la côte de Chéribon, où ils ont surpris et pillé une pirogue marchande.

Le résident de Chéribon a envoyé à l'instant même deux pirogues bien armées contre les corsaires. Le 15 janvier, elles ont rencontré les pirates et après un combat très vif elles sont parvenues à se rendre maîtres de leurs pirogues. Cinq corsaires ont été tués, et les autres faits prisonniers.

Dans la même expédition on a aperçu deux autres pirogues de pirates, qui sont parvenus à se sauver par la fuite, mais on leur a repris six petites pirogues qu'ils avaient enlevées quelque temps auparavant dans les environs d'Indramayoe.

— Le journal le *Times* annonce que dans le courant de la journée du 7 l'échange des ratifications du nouveau traité pour l'abolition du droit de visite entre la France et l'Angleterre a dû avoir lieu.

— On a reçu en Angleterre des avis de Bogota, capitale de la Colombie, qui vont jusqu'au 18 avril; ils annoncent que le général Thomas C[illegible] Mosquera avait pris les rênes du pouvoir. Ce nouveau gouvernement s'intéresse, dit-on, vivement à l'ouverture d'une communication entre l'Atlantique et l'Océan Pacifique, par l'isthme de Panama. Il est également favorable à la construction du canal dont l'exécution se poursuit en ce moment entre Carthagène et la rivière Magdalena, et qui permettra de transporter les voyageurs ainsi que les marchandises depuis Carthagène jusqu'à Honda, point où ils pourront s'embarquer sur la rivière, près de Bogota.

— Le frère du président des États-Unis, M. William-Henri Polk, qui va remplir à Naples les fonctions de ministre, vient d'arriver à Liverpool. Il a confirmé verbalement les dispositions pacifiques du gouvernement américain, en ce qui concerne les affaires de l'Orégon.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que des marchands venus de la Géorgie à Constantinople ont donné la nouvelle que les montagnards du Caucase ont ouvert la campagne contre les Russes sur les frontières de la Georgie ainsi que dans l'intérieur des Daghestan: ils auraient, dit-on, obtenu quelques avantages dans les premiers jours du mois de mai.

— Les nouvelles de Constantinople vont jusqu'à la date du 21 mai. Le Sultan avait autorisé les députés des provinces à se retirer dans leurs foyers. Le seul résultat de cette sorte de Diète a été la promesse qu'à l'avenir les impôts ne seraient levés qu'à l'époque de la récolte. En ce qui concerne les autres demandes des députés, on leur a dit d'attendre que les commissions d'enquête eussent présenté leurs rapports.

A la date du 21, s'il faut en croire des correspondances particulières de Constantinople, le divan n'avait encore pris aucune résolution décisive pour arrêter la guerre civile ou plutôt les massacres dans le Liban.

— Les radicaux suisses, las d'une inaction qui laisse à leur parti sa principale force en donnant à l'effervescence populaire le temps de se calmer et à la vérité celui de se faire jour, s'efforcent de remuer les masses en mouvement par de fausses alarmes. Leurs feuilles persistent à annoncer que le parti lucernois médite une prochaine attaque contre le canton d'Argovie: elles parlent de corps francs levés dans les états catholiques pour favoriser une insurrection de leurs co-religionnaires dans les bailliages libres, et préluder à une réaction générale. Le gouvernement de Berne, feignant d'avoir pris la chose au sérieux, a ordonné quelques préparatifs d'armement, sous prétexte de se mettre en mesure de secourir celui d'Argovie. A Aarau, le gouvernement prend des dispositions propres à faire croire qu'il s'attend à être incessamment attaqué par une armée catholique. Cependant, les persécutions exercées en dépit à Berne et ailleurs contre les Lucernois isolés ne discontinuent point. Il est évident qu'on cherche par tous les moyens à exaspérer les populations de la Suisse centrale, et à les pousser à des démonstrations hostiles qu'on se hâtera de signaler comme des actes agressifs.

— On écrit de Lisbonne, 29 mai:

La négociation entre l'Angleterre et le Portugal pour la réduction respective de leurs tarifs, va probablement reprise avant peu à Londres, et cette fois avec la perspective d'une solution rapide et heureuse. Le sujet a été plus d'une fois touché dans des communications verbales entre les deux gouvernements, et les deux parties semblent maintenant être animées d'un vif désir d'arriver à un arrangement mutuellement avantageux, à des conditions qui diffèrent peu de celles qu'on discutait à la rupture des negociations, il y a 17 mois. Les obstacles qui s'opposaient alors à une conclusion, semblent avoir presqu'entièrement disparu.

— Le grand-pacificateur, M. Steele, vient d'adresser la proclamation suivante aux malheureux paysans des comtés de Leitrim et de Cavan (Irlande), où de graves excès ont été commis récemment:

» *Aux Mollymaguires des comtés de Leitrim, Cavan, etc.*

» L'échafaud va bien à ceux qui font le mal.

» SHAKSPEARE.

» Conciliation-Hall, le 4 juin 1845.

» Mécréans, traîtres envers l'Irlande!

» O'Connell, le père de votre pays, dont le sublime principe pour la régénération nationale est le rappel de l'infernal acte d'union, est que l'homme qui commet un crime donne de la force à l'ennemi, m'a envoyé l'hiver dernier parmi vous, pour remplir mes fonctions de grand-pacificateur de l'Irlande.

» O'Connell a fait son devoir, votre saint clergé catholique vous a donné ses avis paternels et vous

vous êtes amendés pour quelque temps. Mais vous avez suivi encore les conseils de brigands de la nuit et vous êtes retombés dans vos crimes. Vous êtes encore engagés dans le crime et le sang, et vous donnez de nouvelles forces aux ennemis de votre pays qui a si longtemps souffert.

» Vous suivez l'exemple des Rockites et des Pieds-Blancs, les premiers ont valu à l'Irlande la loi sur l'insurrection, les autres, la loi de coërcition.

» Vous qui suivez leur exemple, vous êtes de misérables traîtres, des infâmes qui avez perdu tout sentiment du devoir. Quand j'étais au milieu de vous, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous sauver de votre perte, pour vous retirer de la funeste voie dans laquelle vous étiez engagés. Mais je vois avec une profonde affliction que tous mes efforts ont été vains.

» Des corps de troupes et d'officiers de police considérables vont arriver parmi vous, et puisque vous voulez vous laisser diriger par des incendiaires nocturnes qui vendront bientôt votre sang, puisque vous rejetez les doux et bienfaisants conseils du père de votre pays dont le nom est vénéré et les solennelles supplications que vos prêtres vous adressent du pied des autels, je vous annonce que vous allez recevoir bientôt les leçons amères et dures de la prison et du moulin de force; les leçons d'un voyage à bord d'un navire de déportés, à l'île de Norfolk peut être, où vous serez enchaînés deux à deux, obligés de travailler sans aucun salaire sous les feux d'un soleil ardent et sous le fouet d'un surveillant impitoyable.

» Vous recevrez la leçon des baïonnettes des officiers de police et celle du bourreau qui fera croquer votre cou sur l'échafaud. Traîtres sans foi, qui donnez de la force aux ennemis de l'Irlande, votre pays vous renie et moi je vous abhorre.

» THOMAS STEELE, grand pacificateur de l'Irlande.»

Cette proclamation a été tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et envoyée dans les districts les plus remuants.

— On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* : La Reine Victoria ne viendra pas à Berlin, pour ne pas être obligée de passer à Hanovre. Le procès des diamants de la couronne (entre la Reine Victoria et le Roi Ernest) n'est pas encore vidé. On assure que S. M. britannique poussera jusqu'à Dresde pour y voir les principaux membres de la famille royale de Saxe. L'entrevue du Roi de Prusse avec la Reine Victoria aura lieu au château de Stolzenfels, près de Coblentz. On assure que le voyage du Roi à Copenhague est tout à fait étranger à la politique et que S. M. n'a d'autre but que le plaisir et la distraction.

— Le roi de Bavière, en passant à Heilbronn, a visité l'ancienne église de cette ville, l'un des monuments les plus remarquables du moyen âge, commencé par Othon-le-Saint, évêque de Bamberg, en 1132. S. M. a ordonné que ce monument, qui depuis plus de 80 ans n'avait reçu aucune réparation, soit complètement restauré.

(*Gazette d'Augsbourg*)

— On écrit de Vienne, le 2 juin : D'après l'ordre de l'empereur, une grande fête sera donnée, à la fin de l'exposition, aux principaux exposants, dans l'orangerie du palais impérial. 1200 personnes y seront invitées. Le roi de Saxe, à son retour de la Hongrie, viendra passer quelques jours à Schoenbrunn. S. M. est attendue vers le 15 de ce mois.

(*Id*)

— Les sociétés de tempérance font de grands progrès en Pologne ; on s'aperçoit des heureux résultats qu'elles produisent, surtout dans les campagnes où les paysans, au lieu de s'endetter au cabaret et de se livrer à une funeste oisiveté, deviennent laborieux et voient augmenter leur bien-être. En Prusse également, la tempérance voit grossir le nombre de ses prosélytes : plusieurs sociétés se sont formées à Berlin et dans les principales villes.

— Samedi dans l'après-midi, à Bruxelles, les flâneurs du boulevard de France s'arrêtaient devant un attelage d'une nouvelle façon : c'était un délicieux petit coupé, très-bas, monté sur deux roues et attelé... de dix-huit petits roquets écossais disposés sur trois files. Bientôt après on vit descendre d'un magnifique équipage quatre gentlemen. L'un d'eux prit gravement place dans le coupé de son invention, consulta sa montre, la régla sur celle de ses compagnons, et, armé d'un petit fouet, donna à ses chiens le signal du départ. Tout ce que le sport compte à Bruxelles de plus fashionable le suivait à cheval.

Il s'agissait d'un pari. Le noble gentleman devait faire ainsi le tour des boulevards en trente-cinq minutes. Au bout de trente-trois il était revenu au point de départ. Alors, sans se soucier aucunement des félicitations de ses amis et des applaudissements du public, il fit flegmatiquement dételer ses coursiers en sa présence, les fit rouler chacun dans une petite couverture de laine, et placer fort délicatement dans son équipage. Un valet de pied obtint l'honneur de prendre place dans la voiture à côté des chiens, et mylord s'en retourna à pied à son hôtel.

Avec les paris accessoires, les enjeux remontaient à plus de 600 livres sterling (15 mille fr.).

— Le 8 juin, un conducteur de waggons au chemin de fer du Haut et du Bas-Flénu, à Jemmappes, en décrochant la rame qu'il menait, s'est laissé prendre par un waggon qui lui a passé sur le corps. La mort a été instantanée.

— Un ouragan a désolé Binche et ses environs lundi dernier. L'empressement du bourgmestre à faire lever les écluses des faubourg a empêché bien des désastres. Toutefois les eaux ont complètement dépavé une rue du faubourg St-Paul.

Dans un autre faubourg, la foudre a renversé une muraille de plus de 60 pieds de long. Un propriétaire, M. La Cabelle, a été retiré des décombres par le sieur Grimart ; les chaussées voisines de Binche sont dépavées sur une longueur plus ou moins grande, tant vers le faubourg St. Jacques que vers celui de Mons.

— Samedi dernier, la nommée Gathoie, veuve Grétry, déjà condamnée antérieurement pour vols, comparut de nouveau devant le tribunal correctionnel de Liége comme prévenue d'avoir, au mois d'avril dernier, volé de l'argent dans la poche d'une femme qui se trouvait à l'église des Rédemptoristes, et soustrait la bourse d'un sous-officier qui assistait à une vente publique, au café Liégeois. Reconnue coupable, la veuve Grétry fut condamnée de ce chef, et vu son état de récidive, à cinq années d'emprisonnement. Ramenée à sa cellule, située au premier étage de la prison, la veuve Grétry feignit une indisposition, se mit au lit de bonne heure ; au moment où ses compagnes de chambre se couchaient, elle se leva, ouvrit sa croisée sous prétexte de donner de l'air, puis, vers onze heures lorsque toutes furent profondément endormies, elle parvint à passer entre les barreaux supérieurs de sa fenêtre plus espacés entre eux que les barreaux inférieurs, et, en y fixant le bout de son schal, dit tartan, elle se laissa glisser sur les barreaux de fer d'une croisée du rez-de-chaussée, d'où elle descendit dans la cour.

» Parvenue, sans encombre, à franchir de la sorte une hauteur de trente pieds environ, la veuve Grétry s'empara d'une échelle que des ouvriers avaient laissée dans cette cour, et, en la plaçant contre la muraille, qui longe la rue Derrière-le-Palais, elle parvint à l'escalier. Ne pouvant tirer l'échelle après elle, pour descendre dans la rue, elle s'accrocha au tuyau d'une gouttière de la maison la plus rapprochée, et s'y suspendit, pour se laisser glisser jusqu'en bas : mais à peine était-elle ainsi suspendue, que le tuyau se détacha de la muraille, et la malheureuse roula avec les débris sur le pavé. — Quoique meurtrie et blessée par une chute de plus de vingt pieds, elle essaya de fuir, mais rencontrée bientôt par une patrouille de police, elle fut ramenée ou plutôt rapportée sur un brancard à la maison d'arrêt.

» Elle est maintenant à l'infirmerie, mais il paraît que son état n'est pas aussi alarmant qu'on le croyait d'abord, car le médecin n'a constaté jusqu'à présent ni fracture, ni lésion grave sur sa personne, et l'on suppose qu'elle en sera quitte pour des contusions. »

— Un accident qu'il était difficile de prévoir vient de causer la mort d'un habitant de Barentin (France). Le sieur A..., entrepreneur, ayant bu outre mesure, alla se heurter contre un mur ; il avait dans sa poche des allumettes chimiques que le choc a enflammées. Le feu a pris à ses vêtements et s'est communiqué à sa cravate : le malheureux, se débattant vainement au milieu des flammes, a éprouvé de si graves brûlures sur différentes parties du corps, et notamment à la gorge, qu'il a succombé après d'horribles douleurs.

— On écrit d'Auch (France), le 4 juin : Une trombe d'eau a éclaté hier sur la ville d'Auch. Vers huit heures du soir, le tocsin et les cloches des églises de Saint-Pierre et des chapelles qui sont sur la rive du Gers annoncèrent que la partie basse de la ville réclamait du secours. On put craindre que, comme en 1836, les habitants de ce quartier ne fussent submergés. Heureusement il n'y avait de danger qu'à la Maison départementale de Secours ; mais de l'enceinte de cet établissement partaient des cris qui annonçaient la plus poignante détresse.

Des citoyens généreux, des soldats de la garnison et du dépôt de remonte, le commissaire de police et ses agents accoururent ; les portes étaient fermées intérieurement ; mais les cris *au secours !* étaient plus déchirants que jamais. Une hache fut apportée ; la porte principale fut aussitôt brisée et donna issue à un véritable torrent qui s'échappait des cours intérieures de l'établissement.

Les ténèbres profondes, la pluie qui tombait toujours avec violence, les cris d'effroi, les gémissements et les plaintes donnaient à cette scène un caractère qu'il serait difficile de rendre. Des plaintes étouffées indiquèrent bientôt qu'une personne, une femme, se débattait contre la violence de l'eau. Des cordes lui furent jetées, et du premier étage on eut la joie de recueillir la victime qui était la sœur supérieure, directrice de l'établissement. Elle avait voulu enlever au déluge des papiers précieux sans doute, et, quelques minutes plus tard, elle aurait succombé à l'œuvre périlleuse qu'elle avait entreprise.

Les aliénés, chez lesquels le soin de la conservation avait réveillé une raison depuis longtemps assoupie, réclamaient aussi des secours. Ils s'étaient tous juchés sur les tables ou sur les meubles ; quelques-uns se débattaient dans l'eau ; on arriva à temps pour les délivrer.

Pour donner une idée du péril auquel ont échappé tous les habitants de l'établissement, nous dirons que, dans les trois pavillons habités par les aliénés des deux sexes, les eaux se sont élevées à plus d'un mètre au-dessus du sol ; dans le grand bâtiment occupé par les infirmes et les employés de la maison, elles ont atteint un mètre quatre-vingt-trois centimètres ; dans la chapelle enfin, elles se sont élevées à deux mètres.

Le mur qui clôturait le jardin, du côté du sud, a été emporté sur une longueur de 60 mètres. Il paraît certain que ce sont les eaux du Lastran, ruisseau qui se jette dans le Gers, qui, n'ayant pas trouvé d'issue, auront reflué et auront envahi la Maison de Secours.

Personne n'a péri ; il n'y aura que des pertes matérielles à réparer.

— Le 31 mai, la poudrière de Freiberg (royaume de Saxe) a fait explosion, quoiqu'il n'y eût que quelques quintaux de poudre. Les bâtiments de la poudrière ont été renversés de fond en comble, et la secousse produite par l'explosion a été tellement forte que dans le voisinage des arbres ont été déracinés ; les portes et les fenêtres d'un grand nombre de maisons ont été brisées. Deux ouvriers qui se trouvaient dans l'étage supérieur de la poudrière ont été lancés à une grande distance ; mais par une sorte de miracle, ils ont survécu à cette chute effrayante ; aucune des blessures qu'ils ont reçues n'est mortelle.

— On écrit de Magdebourg, le 3 juin : Une scène de désordres et de violences sa signalé la première assemblée des membres de la nouvelle communauté catholique allemande, qui a eu lieu, dimanche, à Kalberstadt, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Une bande de jeunes gens et d'ouvriers fanatiques ont fait irruption dans la salle : ils étaient armés de bâtons. A leur entrée, ils ont poussé des vociférations et, par leurs menaces, ont jeté la confusion et la terreur parmi les assistants. Bientôt la salle a été déserte, et ces fanatiques ont promené leur triomphe dans la ville, en criant : Vive le Pape ! vive le Roi ! vive le bourgmestre !

L'intervention de la police a empêché que cette scène, que déplorent tous les catholiques honnêtes gens, ne dégénérât en une lutte sanglante.

— Nous trouvons d'intéressants détails sur Aden, ce point important qui domine l'entrée de la mer Rouge, et dont les Anglais ont si bien apprécié la valeur :

La garnison actuelle d'Aden se compose de 2,400 hommes, savoir : 2 régiments d'infanterie, l'un européen, l'autre de cipayes, de 4 compagnies d'artillerie et d'un détachement de sapeurs-mineurs. Il faut joindre à cela 6,000 Indiens et naturels de la côte de Somaulée, qui sont réunis en brigades et employés aux travaux publics. La garnison est campée sur l'emplacement de l'ancienne ville arabe ; elle est casernée momentanément dans des baraques de bambou, couvertes en paille. Aucun établissement public n'est encore élevé, ce qui tient, à ce qu'il paraît, aux différences d'opinion des deux commissions envoyées à Aden pour déterminer l'emplacement des casernes et des fortifications.

Outre la garnison, la compagnie des Indes entretient à Aden une station de bâtiments de guerre de sa marine, et qui est composée actuellement d'un brick de 18 canons, d'une goëlette et d'un bateau à vapeur de la force de 220 chevaux ; ces bâtiments croisent alternativement dans la mer Rouge et dans le fond du golfe. Un bateau à vapeur désarmé sert de stationnaire à Bac-Bay.

L'occupation d'Aden par la compagnie des Indes a déterminé l'émigration de presque toute l'an-

cienne population arabe d'Aden et des environs. Il en est de même pour Moka, dont la population se trouve réduite à 2,000 habitants.

Tout ce qui se trouvait dans cette ville d'habitants riches, trafiquant avec la côte d'Abyssinie, et faisant le commerce des cafés, s'est retiré à Djedda. Là ils sont à l'abri des incursions des différentes tribus qui parcourent la côte depuis l'occupation anglaise.

Quoique attaqués fréquemment par les tribus arabes, les Anglais d'Aden tirent de la côte voisine presque toutes les denrées qui leur sont nécessaires. Néanmoins, ils ont eu soin d'établir, avec la côte d'Afrique et d'Abyssinie, et surtout avec la côte de Zeila, des relations dont le but est de contribuer à l'alimentation d'Aden, et, en cas de blocus de la part des Arabes, de suffire complètement aux besoins de cette colonie.

Outre la côte d'Abyssinie, l'établissement d'Aden a de fréquentes relations avec la partie de l'Afrique située dans le sud du golfe, et qui porte le nom de Somaulée. C'est de là que viennent tous les engagés africains qui servent à Aden dans les brigades de la compagnie ou chez les particuliers. Le prix d'engagement est de 5 roupies par mois, indépendamment de la nourriture, qui consiste en 2 livres de mil. Les engagements sont fort nombreux à Aden. Il en est de même des Indiens, qui y arrivent en foule par les bateaux de Bombay, et qui ont monopolisé tout le commerce de détail. En somme, la population de cette nouvelle colonie s'élevait, au dernier recensement, en y comprenant tout le personnel militaire, à 18,000 individus.

Le commerce d'Aden n'est encore qu'un commerce de détail, nécessité par la présence d'un grand corps de troupes; il est entre les mains des Parsis exclusivement, et les relations continuelles d'Aden avec Bombay font qu'on y trouve, à des prix modérés, toutes sortes de marchandises de l'Inde et d'Angleterre. Les marchandises étrangères sont chargées d'un droit de 15 p. c.

A M. le Rédacteur du JOURNAL DU LIMBOURG.

Gennep, 3 juin 1845.

Le séjour que S. Ex. M. le conseiller d'état, Gouverneur du duché de Limbourg, vient de faire parmi nous, a été une si véritable fête pour la généralité des habitants de Gennep, que je viens vous prier de donner de la publicité à ce qui suit :

Le 31 mai vers les 6 heures du soir S. Ex. a fait son entrée officielle dans la commune; — dès 3 heures de relevée l'administration communale, en voitures, ainsi qu'une garde d'honneur, composée de 16 cavaliers, habitants de Gennep et de la commune voisine d'Ottersum, tous uniformément et très proprement équipés, sous le commandement de M. Louis Muskens, s'étaient rendus à sa rencontre jusqu'à la frontière de la commune vers Heyen. Là S. Ex. fut complimentée par M. le bourgmestre, lequel témoigna, au nom de ses administrés, la reconnaissance dont Gennep est redevable, principalement envers M. Gericke, tant en son ancienne qualité de commissaire extraordinaire du Roi, qu'en sa qualité de Gouverneur du duché, pour la sollicitude que S. Ex. n'a pas cessé de montrer en procurant tant d'avantages à cette commune, tels que l'établissement d'un bureau de contributions directes et accises, l'élévation en chef-lieu de canton, ce qui amenait le siége de justice de canton, un bureau d'enregistrement tant désiré, si nécessaire et si indispensable pour les intérêts des habitants de l'endroit et des communes environnantes, une résidence de notaire ainsi que le placement d'une brigade de maréchaussée; puis l'autorisation pour établir un marché hebdomadaire aux grains et le subside accordé pour l'achèvement d'un chemin de gravier de Gennep jusqu'à la Meuse. Le commandant de la garde d'honneur, de son côté, fit une courte, mais énergique allocution, et pria S. Ex. de bien vouloir accepter la marque d'estime de son escorte, tant comme preuve de l'approbation qu'elle rend à l'administration bien comprise d'un sage gouverneur qui apprécie si bien les intérêts du duché, que comme témoignage de respect pour la personne de S. Ex. M. le gouverneur a répondu à ces deux allocutions avec cette affabilité qui le caractérise, puis le cortège s'est mis en marche vers Gennep. A l'entrée de la commune stationnaient, rangés en bataille, les employés de la douane de différentes brigades, qui saluaient S. Ex. en présentant les armes et en faisant retentir l'air des cris répétés de « vive le Gouverneur ! » Tous les établissements publics, ainsi que la majorité des maisons particulières, étaient élégamment décorés de pavillons et de verdure. S. Ex. descendit à l'hôtel de M. Gilta, où elle fut complimentée par les principaux fonctionnaires de l'endroit; peu après S. Ex. alla visiter la maison communale, les salles du tribunal de canton, la gendarmerie et les églises. Le soir la bourgeoisie témoigna son estime pour l'administrateur du duché par une illumination presque générale, dans laquelle se distinguait principalement celle de M. le curé, qui avait placé au-dessus de l'entrée de sa demeure un joli transparent, avec l'inscription : « *Kerk en Stant* »; et la société de musique ne tarda pas à donner une sérénade à S. E., en exécutant parfaitement quelques jolis morceaux.

Le lendemain, dimanche, vers 10 heures du matin, M. le gouverneur, accompagné du bourgmestre et escorté de la garde d'honneur, fit une excursion au bureau des douanes à Hekkens, sur la frontière de Prusse, descendit un moment et accepta quelques rafraîchissements chez le bourgmestre d'Ottersum, M. Van de Loo à Roepaan; il visita encore le Genneperhuis et rentra vers 1 heure à l'hôtel, où S. Ex. avait accepté le dîner qui lui avait été offert et auquel avaient été invités quelques uns des notables de l'endroit.

A 5 heures, M. le gouverneur donna à la maison communale audience aux différents collèges d'administration, aux fonctionnaires et à plusieurs particuliers.

Après l'audience, S. Ex. est allée prendre le thé chez M. le juge de canton Goossens, puis retrouva, à sa rentrée à l'hôtel, même foule joyeuse dans les rues, mêmes illuminations et une excellente musique comme la veille.

Le lendemain, vers 10 heures du matin, M. le gouverneur fit sa visite officielle dans la commune d'Ottersum, resta occupé jusqu'à une heure de relevée avec la régence communale et autres colléges d'administration, visita l'église et l'école, entra un moment chez M. le curé et continua sa tournée vers Middelaer, où S. Ex remercia très-affablement la garde-d'honneur, laquelle s'en retourna gaiment, bien satisfaite des marques de contentement que lui avait montrées M. le gouverneur, et fêta joyeusement le reste de la journée comme il convient en de pareilles occasions.

Un de vos abonnés.

COMMERCE.

Marché de Heerlen du 10 Juin.

Froment, le hectolitre, f. 8,70; seigle, id., 7,50, avoine, id. 4,00; orge, id. 5,60; féveroles, id. 7,00; Beurre, le kilo, 58 cents.

Liége, 9 Juin.

Froment, première qualité, le sac de 104 kil. brut, fr. 26 50; id. 2me qual., 25 50; seigle, 1re qual., le sac de 95 kil. brut, 18 50; orge, le muid de 190 kil. brut, 33 00, épautre, le muid de 115 kil. brut, 20 00, avoine, le muid de 122 1/2 kil. brut, 20 60.

ANNONCES.

A louer,

Un BEAU QUARTIER, situé au premier étage. S'adresser chez Mad. TERGAU, rue Grand-Staat. N°. 707. (431)

M. SPECHT,

ACCORDEUR DE PIANOS,

Rue Grand-Staat, n. 612,

a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un dépôt d'EXCELLENTS PIANOS, de la fabrique de *M. Martens*, chaussée d'Etterbeek, n. 112, à Bruxelles. Ces instruments sont de première qualité, de différents modèles et se vendent à des prix modérés. (430)

Vrijwillig Openbaar VERKOOP

VAN

EEN  HUIS,

TE SMEERMAAS.

Dingsdag 17 Junij 1845, namiddags ten 2 uren, zal men door het ministerie van den Notaris JESSE, residerende te Maastricht, ter herberg van *Lambert Duchateau*, op de Smeermaas, gemeente Oud Vroenhoven, openbaarlijk den hoogstbiedende verkoopen het volgende erfgoed, toebehoorende aan de erfgenamen van wijlen de weduwe HERMAN STEVENS,

TE WETEN :

EEN HUIS, genaamd het *Schipke*, met stalling, mestplaats en tuin, te gezegd Smeermaas gelegen, reinende eene zijde Jan Van Aubel, andere zijde Hubert Stevens, een hoofd de berm van de Zuid-Willemsvaart, ander hoofd het plein aan de Maas, thans door den opgenoemden Duchateau bewoond en gekadastreerd sectie J, nummers 110, 111 en 112, ter grootte van 9 roeden 65 ellen vierkant.

De kooper zal in mindernis van zijnen koopprijs kunnen doen dienen een onopzegbaar kapitaal van fl. 459, 50 cents, ten jaarlijkschen interest van 4 ten honderd.

Verder narigt te bekomen ten kantoor van voornoemden Notaris, in de Linkulestraat, n. 686, te Maastricht, alwaar de koopconditien van heden af door een ieder kunnen ingezien worden.

(424) *Zeg het voort.*

BURGERLIJKE STAND.

Aangiften van den 10 Junij.

GEBOORTEN : 2 jongens, 1 meisje.

CHEMINS DE FER.

DEPARTS. — PÉRIODE D'ÉTÉ

De Liége : Pour Bruxelles, Anvers, Gand et St.-Trond, 7 h. du m., 12 h. 45 m. de rel. et 4 h. 15 du s.; Bruges, Ostende, Courtrai, et Lille, 7 h. et 12 h. 45 m.; Verviers et Aix-la-Chapelle, 6 h. 45 m. du m., 12 h. 10 m. id.; 2 h 55 m. de rel. et 5 h. 45 m. du s.; Duren et Cologne, 6 h. 45 m. du m., 11 h. 10 m. id. et 2 h. 55 m. de rel.

De St-Trond. Pour Liége, Bruxelles, Anvers et Gand à 7 h. 45 du m., 12 h. 45 m. et 5 h. du s.

De Bruxelles : Pour Liége et St.-Trond, 7 h. du m., 10 h. 45 m. id. et 4 h. 30 m. du s.; Anvers, 7 h. 15 m. du m., 11 h. 45 m. id., 4 h. et 7 h. 45 m. du s.; Gand, 6 h. 45 m. du m., 11 h. 15 m. id., 4 h. 15 m. de rel. et 7 h. 15 du s.; Bruges, Ostende, Courtrai, Tournay et Lille, à 6 h. 45 m. du matin et 4 h. 15 m. de rel.; Mons, Quiévrain et Valenciennes, 7 h. 45 m. du m., 12 h. 30 m. de rel. et 6 h. 15 m. du s.; Charleroi et Namur, 7 h. 45 m. du m. et 4 h. 30 m. du s.

D'Anvers : Pour Liége et St-Trond, 6 h. 30 m. du m., 10 h. 30 m. id. et 4 h. du s.; Bruxelles, 6 h. 30 m. du m., 10 h. 30 m. id., 4 h. de rel. et 6 h. 45 du s.; Verviers, Aix-la-Chapelle, Duren et Cologne, 6 h. 30 m. du m. et 10 h. 30 m. id.

De Verviers : Pour Liége, 5 h. 30 du m., 8 h. 15 m. id., 11 h. 30 m. id. 3 de rel. et 8 h. du s.; Bruxelles, Anvers, Gand et St.-Trond, 5 h. 30 du m., 11 h. 30 m. id. et 3 h. de rel.; Aix-la-Chapelle, 5 h. 45 m. du m., 8 h. 30 m. id., 1 h. de rel. 4 h. id. et 7 h. 30 du s.; Duren et Cologne, 8 h. 30 m. du m. et 1 h. de rel. 4 30 m. id.

D'Aix-la-Chapelle : Pour Liége et Verviers, 6 h. du m., 9 h. id., 12 h. 30 de rel., et 5 h. 45 m. du s.; Bruxelles et Anvers, 9 h. du m. et 12 h. 30 m. de rel.

De Cologne : Pour Verviers et Liége, 6 h. 15 m. du m., 9 h. id. et 3 h. de r.; Anvers, Bruxelles et St. Trond, 6 h. 15 du m., et 9 h. id

De Valenciennes : Pour Mons et Bruxelles, 6 h. du m., 8 h. 15 m. id., 2 h de rel. et 4 h. 30 m. du s.

—

BATEAUX A VAPEUR DE LA MEUSE

DÉPARTS.

De Maestricht pour Liége, tous les jours à 6 heures du matin et à 3 heure. — Pour Maeseyk, Ruremonde et Venlo, les dimanches, mercredis et vendredis, à 8 heures du matin.

De Venlo pour Rotterdam, les lundis et jeudis, à 4 heures du matin. — Pour Ruremonde, Maeseyck et Maestricht, les lundis, jeudis et samedis, à 5 heures du matin.

De Rotterdam pour Venlo, les mardis et vendredis à 4 heures du matin.

De Liége pour Maestricht, tous les jours à 6 1/2 h. du matin et à 5 h. de relevée.

De Namur pour Liége, à 6 heures du matin et à 3 heures de relevée.

De Liége pour Namur, à 6 heures du matin et à midi.

BOURSE D'AMSTERDAM, *du 9 Juin.*

Dette active 2 1/2	63 7/8	Emp. Ardoin....	—
» 4 %.....	100 1/16	Naples Falcon..	—
» 1844, 3 %.	77 7/8	Portugal, 2 1/2.	—
Synd. d'am. 4 1/2	100	Russie. H. et Ce.	—
» 3 1/2 %..	—	» 1828 et 1829.	—
Société de com.	153 7/8	» C. id.	—
Empr. Indes. 4 %.	—	» Dito 1840	—
Ch. fer du Rhin.	112 1/2	» Inscr. gr liv.	—
Id. de Hollande.	—	Vienne. Métal..	—
Belg. Cert. 4 1/2.	77	Brésil. E. Roth.	—

BOURSE DE PARIS, *du 9 Juin.*

Cinq %. 22 sept.	122 05	Belg. Banq belg.	—
Quatre %. id....	110 50	» Soc. Gén.	—
Trois %. 22 déc..	84 20	Naples. 5 %....	—
Belg. Emp. 5 %.	102 1/2	Rome. Empr..	—
» » 4 %.	—	1834.....	—
» » 3 %..	—	Espag. Dett. act.	—

BOURSE DE BRUXELLES, *du 9 Juin.*

Dette activ. 2 %.	60 3/4	Actions réunies.	—
E. 10 mill. 5 %.	102 3/8	Banque foncière.	—
» 30 - 4 %..	98 3/8	Société civile...	—
» 30 - 3 %..	77 1/2	Indust. Luxemb.	—
» 20 - 5 %..	103 1/4	H.-F. Couillet..	—
Holl. Dette act.	—	Charb. Seles-in.	—
Autriche. Métal.	—	— H.-F. d'Os	—
Naples. Falcon..	—	H.-F. de Vennes	—
Brésil. E. Roth.	—	Outils de St.-L.	—
Espagne. D. act	25 1/2	H.-F. de Châtel.	—
ACTIONS.		H.-F. de l'Esper.	—
Société gén en fr.	1380	Fab ne f. d'Ong.	—
» de comm.	—	H.-F. de Mene.	—
Banque de Belg.	540	H.-F. du borin.	—
Société nationale	—	F. def. de Hoyoux.	—
Mutualité Indust.	94 1/2	Lits militaires..	—

BOURSE D'ANVERS, *du 9 Juin.*

Autr. Métall....	—	CHANGES.	
Naples. Falcon..	—	Amsterdam c.	—
Rome. Em. 1832.	—	Rotterdam c. j.	—
» Anvers 1834.	—	Londres c. j.	—
Brésil. Em. 1843.	—	Paris c. j.....	—
Espagne. Ardoin.	25 3/4	Francfort c. j.	—

MAESTRICHT, IMPRIMERIE DE DE BY-LEFEVRE